



OGDEN

MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Mardi, 6 septembre 2016 à 19 heures

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 août 2016
4. Période de questions
5. Affaires portant sur les séances antérieures
6. Aménagement, urbanisme et développement
6.1 Dépôt du rapport forestier
6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme
6.4 Demande de dérogation mineure – Jeff Guiler – matricule 0591 01 0128
6.5 Maison mobile temporaire sur chantier de construction
6.6 Résolution d'appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Bruno Fautoux
6.7 Amende pour abattage d'arbres illégale – matricule 0588 90 2792
6.8 Augmentation des amendes pour coupe d'arbres illégale
7. Environnement et gestion des matières résiduelles
7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
7.2 Achat de nouveaux instruments pour mesurer les fosses septiques
7.3 La tourbière Marlington
8. Voirie, transport et travaux publics
8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie
8.2 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins
8.3 Lames pour tracteur
9. Finances
9.1 Liste des comptes payés
9.2 Liste des comptes à payer
10. Administration
10.1 Midi-conférence gratuite pour la directrice générale et la conseillère n° 6
10.2 Campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète
10.3 Don à la Société d'Animaux Frontalière
10.4 Examen sur l'avenir de Postes Canada
10.5 Appui à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac / Travaux de réfection aux bâtiments qui composent l'abbaye
11. Loisirs et culture
11.1 Patinage libre gratuit 2016 – 2017
11.2 Demande d'aide financière du Comité du Patrimoine d'Ogden
12. Sécurité publique
12.1 Nomination du représentant pour Ambulance Stanstead
12.2 Achat d'un nouveau EpiPen
13. Règlements et politiques internes
13.1 Adoption – Règlement n° 2016.13 modifiant le règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden
13.2 Adoption – Règlement n° 2016.14 modifiant le règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden
14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog
14.1 Diverses rencontres
14.2 Divers dossiers de la MRC Memphrémagog
15. Liste de correspondance
16. Période de questions
17. Levée de la séance

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
lundi, 3 octobre 2016 à 19 heures*



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWA</i>	<i>ve</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 6 septembre 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Robert Lebrun

ABSENT :

Monsieur le conseiller Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-09-206

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 août 2016

2016-09-207

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 août 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a sept (7) personnes présentes dans la salle. M. Rowe suggère que les règlements de la municipalité soient plus stricts et que le conseil soit plus proactif et non réactif afin de protéger le bord du lac. M. Sudlow lui répond que ce sujet sera discuté par le comité consultatif d'urbanisme. M. Cooper demande si la municipalité peut contacter les propriétaires pour leur aviser que leurs locaux à court terme doivent respecter les règlements. M. Sudlow lui répond que ce sujet sera abordé par le comité consultatif d'urbanisme. M. Ferland est présent pour le point 6.7 sur l'ordre du jour et M. Guiler est présent pour le point 6.4 sur l'ordre du jour, donc ces sujets seront traités en premier.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
	

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Jeff Guiler – matricule 0591 01 0128

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jeff Guiler pour sa propriété avec matricule 0591 01 0128;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Guiler est de pouvoir ajouter un deuxième étage au-dessus de son garage existant;

CONSIDÉRANT QU'une portion du garage est située dans la bande de 15 mètres du lac et que le reste du garage et la maison se trouvent entre le 15 mètres et 25 mètres du lac et en conséquence une dérogation est demandée pour le garage de 2'1" dans le 15 mètres et aussi pour la maison dans le 25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE M. Guiler avait fait une demande de dérogation mineure pour agrandir sa résidence en 2008 et que cette demande avait été refusée et le comité avait demandé qu'il présente un projet moins dérogoatoire, ce que M. Guiler fait présentement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande et a aussi demandé à M. Guiler de fournir un plan détaillé de ce projet au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE M. Guiler a maintenant fourni un plan détaillé pour l'approbation du conseil;

2016-09-208

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Jeff Guiler, ayant le matricule 0591 01 0128, autorisant l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage existant dans le 15 mètres du lac et la maison dans le 25 mètres du lac.

QUE le conseil approuve le plan détaillé tel que fourni par M. Guiler.

ADOPTÉE

6.5 Maison mobile temporaire sur chantier de construction

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la question des demandes d'installer temporairement des maisons mobiles ou roulotte sur des chantiers de construction de résidence;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette question et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accorder le pouvoir à l'inspecteur municipal d'accepter de telles demandes seulement si :

- Le permis de construction d'une résidence est émis et la construction est bien commencée selon les règlements;
- La permission est écrite sur le permis de construction avec l'avis d'enlever la maison mobile du terrain avant l'occupation de la nouvelle résidence;
- Si les travaux de construction sont retardés ou arrêtés pour une raison ou l'autre, la maison mobile ou roulotte doit être enlevée immédiatement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que ces mêmes conditions peuvent s'appliquer dans les cas de demandes d'installer temporairement des maisons mobiles ou roulettes sur des chantiers de réparation de résidence, lorsque la résidence n'est pas habitable;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MW</i>	<i>ve</i>

2016-09-209

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde le pouvoir à l'inspecteur municipal d'accepter de telles demandes seulement si les conditions ci-haut mentionnées sont respectées, soit dans les cas de construction de résidence ou de réparation de résidence lorsque la résidence n'est pas habitable.

ADOPTÉE

6.6 Résolution d'appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Bruno Fautoux

CONSIDÉRANT QUE M. Fautoux, opérant le 9231-3410 Québec Inc., tente faire une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour pouvoir agrandir la superficie de son exploitation agricole et de pouvoir se porter acquéreur du lot 5 417 480 (la Plantation du Pinacle);

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des règlements municipaux;

2016-09-210

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil donne son appui à la demande de M. Fautoux, opérant le 9231-3410 Québec Inc., auprès de la CPTAQ.

QUE le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de M. Fautoux, opérant le 9231-3410 Québec Inc., qui souhaite que cette Commission autorise l'agrandissement de la superficie de son exploitation agricole et l'autorise de pouvoir se porter acquéreur du lot 5 417 480 (la Plantation du Pinacle).

ADOPTÉE

6.7 Amende pour abattage d'arbres illégale – matricule no. 0588 90 2792

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 175 chemin Weir, M. Yves Lamer, matricule no. 0588 90 2792, a commencé un abattage d'arbres sans permission, ni permis, ce qui constitue un acte illégal;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été accordé pour les derniers arbres à couper, mais que le propriétaire a confirmé avoir commencé l'abattage sans permis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 du Règlement de Zonage de la Municipalité d'Ogden stipule que toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction, et si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de cinq cents dollars (500\$) et d'une amende maximale de mille dollars (1,000\$) et les frais pour chaque infraction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 52.1 du Règlement de Zonage de la Municipalité d'Ogden exige le remplacement des arbres coupés, et que le propriétaire a confirmé qu'il va les remplacer;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une première infraction de la part de ce propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a visité les lieux et recommande au conseil d'imposer la pénalité minimale de 500\$ et d'exiger du propriétaire contrevenant qu'il reboise avec des espèces non résineuses dès cet automne ou avant;

2016-09-211

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un constat d'infraction au propriétaire avec matricule no 0588 90 2792, pour le montant de cinq cents dollars (500\$), ce qui est l'amende minimale prévu par le règlement de zonage de la Municipalité.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MWS</i>	<i>JC</i>

QUE le propriétaire doit procéder au reboisement, conformément au Règlement de zonage de la municipalité, avec des espèces non résineuses dès cet automne ou avant.

ADOPTÉE

6.8 Augmentation des amendes pour coupe d'arbres illégale

CONSIDÉRANT QUE le problème de coupe illégale d'arbres est survenu à plusieurs reprises à Ogden et a été discuté par le comité consultatif en environnement lors de leur dernière rencontre;

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande que le montant des amendes pour coupe illégale d'arbres soit augmenté;

2016-09-212 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de commencer les procédures afin que les amendes présentement stipulées pour une coupe d'arbres illégale soient augmentées de 500\$ à 1,000\$ pour l'amende minimale par infraction et de 1,000\$ à 2,000\$ pour l'amende maximale par infraction.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 19 août dernier.

7.2 Achat de nouveaux instruments pour mesurer les fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer ses instruments pour mesurer les fosses septiques car les anciens sont brisés, et que le coût de chaque instrument est de 275, 12\$ chaque, livraison et taxes en sus;

2016-09-213 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) instruments pour mesurer les fosses septiques au prix de 275, 12\$ chaque + livraison, pour un montant total de 588, 24\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7.3 La tourbière Marlington

CONSIDÉRANT QU'en plein centre d'Ogden, au sud du chemin Davis, se trouve dans la forêt un vrai bijou de réserve naturelle, soit la tourbière Marlington;

CONSIDÉRANT QUE cette tourbière fut donnée en 1992 par Joel Andress, un ancien citoyen d'Ogden, à la Société canadienne pour la conservation de la nature (Québec), un organisme national ayant pour objectif d'acquérir et de protéger des sites naturels, d'intérêt particulier, qui sont menacés d'être endommagés ou de disparaître;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Société pour la conservation de la nature, depuis 1992 la propriété est gérée et protégée par Conservation Ellilandress sous un bail de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE Conservation Ellilandress consiste d'un groupe communautaire de bénévoles, passionnés de la nature, qui a formé cet organisme à but non-lucratif dans le but de protéger et de préserver la tourbière Marlington pour le bienfait de sa flore et sa faune sauvage;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des membres du conseil d'administration de Conservation Ellilandress ont indiqué qu'ils ne pouvaient plus demeurer impliqués dans sa gestion à long terme à cause de leur absence de la région ou de leur état de santé;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D. G.
<i>MW</i>	<i>VG</i>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont décidé de proposer au Comité en environnement que la municipalité d'Ogdén reprenne la gestion de la tourbière Marlington;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en environnement (CCE) sont allés visiter la tourbière Marlington et ont recommandé au Conseil d'accepter la proposition de Conservation Eliadress;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a demandé au CCE d'identifier l'organisation qui assurerait la pérennité des activités de la tourbière, et que celle-ci a maintenant confirmé que plusieurs membres du CCE sont prêts à faire partie de cette organisation s'occupant de la gestion de la tourbière Marlington;

2016-09-214

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la municipalité d'Ogdén fasse la demande à la Société pour la conservation de la nature de reprendre le bail actuellement détenu avec elle par Conservation Eliadress, et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le bail pour et au nom de la municipalité d'Ogdén.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'aviser la compagnie d'assurances d'inclure les activités de la tourbière dans la couverture d'assurance de la municipalité.

QUE le conseil autorise les membres intéressés du CCE à former une organisation pour s'occuper de la gestion de la tourbière Marlington.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 29 août dernier.

8.2 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 22,496\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), soit 17,916\$ pour l'exercice financier 2016-2017, 3,052\$ pour l'exercice financier 2017-2018 et 1,528\$ pour l'exercice financier 2018-2019, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Davis, Cedarville, Tomfobia et Marlington;

2016-09-215

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Davis, Cedarville, Tomfobia et Marlington pour un montant subventionné de 22,496\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

8.3 Lames pour tracteur

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que deux (2) lames de tracteur soit achetées, soit une lame peigne et une lame régulière, au coût total de 424,00\$, taxes en sus;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Mws</i>	<i>ja</i>

2016-09-216

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) lames de tracteur, soit une lame peigne et une lame régulière, pour une dépense total de 424.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 29,616.00\$ et les salaires s'élèvent à 13,388.43\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 43,004.43\$.

2016-09-217

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 113,068.08\$;

2016-09-218

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Midi-conférence gratuite pour la directrice générale et la conseillère n° 6

CONSIDÉRANT QU'Accord Santé Estrie tiendra une midi-conférence gratuite pour inspirer les intervenants relativement aux stratégies à adopter pour réussir à rejoindre les aînés vulnérables et isolés et que cette midi-conférence aura lieu le 14 septembre 2016 à Ste-Catherine de Hatley;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de coût pour assister à cette midi-conférence;

2016-09-219

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, et la conseillère n° 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à cette midi-conférence gratuite se tenant le 14 septembre 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette midi-conférence.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>Ja</i>

10.2 Campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète

CONSIDÉRANT QUE le diabète est une maladie dans laquelle on observe un trouble de l'utilisation du sucre par l'organisme, c'est le dysfonctionnement du pancréas qui ne libère pas assez d'insuline dans l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Estrie est un organisme régional autonome sans but lucratif affilié à Diabète Québec composé de diabétiques, de leurs proches et de professionnels de la santé qui tentent de faciliter le quotidien des personnes atteintes afin qu'elles accèdent à une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète est la plus importante campagne mondiale de sensibilisation au diabète et a été lancée en 1991 comme réponse à l'escalade de l'incidence du diabète dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète est le 14 novembre de chaque année, et que cette date a été choisie car c'est l'anniversaire de Frederick Banting qui, avec Charles Best, a pour premier développé la théorie à l'origine de la découverte de l'insuline en 1922;

CONSIDÉRANT QU'il est de tradition d'utiliser l'éclairage bleu pour marquer l'importance qu'on accorde à la prévention du diabète et à la solidarité avec les personnes diabétiques, et que dans les trois (3) années passées la municipalité d'Ogdén a participé à cette campagne en illuminant l'Hôtel de Ville en bleu pendant la semaine de la Journée Mondiale du Diabète;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Estrie sollicite à nouveau la participation de la Municipalité d'Ogdén en illuminant en bleu l'Hôtel de Ville, du 14 au 18 novembre prochain;

2016-09-220

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

QUE la municipalité d'Ogdén s'associe à la Journée Mondiale du diabète et appuie la campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète.

QUE dans un esprit de solidarité avec les personnes diabétiques de notre municipalité, un éclairage bleu sera affiché bien à la vue, à l'Hôtel de ville, pour toute la période du 14 au 18 novembre 2016.

ADOPTÉE

10.3 Don à la Société d'Animaux Frontalière

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Animaux Frontalière demande un don à la municipalité d'Ogdén pour l'année 2016, et demande aussi qu'un bac de recyclage leur soit donné gratuitement vu que la Société est à but non-lucratif;

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogdén accorde à la Société d'Animaux Frontalière un don de 500\$ pour l'année 2016, de même qu'un bac de recyclage gratuit.

ADOPTÉE

10.4 Examen sur l'avenir de Postes Canada

CONSIDÉRANT QU'un examen sur l'avenir de Postes Canada est actuellement en cours et que la députée fédérale demande des commentaires à l'égard du rôle de cette institution et des services postaux qui sont prioritaires pour notre municipalité;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MWS</i>	<i>JS</i>

2016-09-222

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden demande à la directrice générale d'aviser la députée fédérale que la municipalité d'Ogden désire que la distribution postale à domicile continue telle qu'elle est présentement, et que nous voulons conserver nos boîtes postales rurales.

ADOPTÉE

10.5 Appui à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac / Travaux de réfection aux bâtiments qui composent l'abbaye

CONSIDÉRANT QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, monastère des moines bénédictins, lieu d'accueil, havre de paix et de ressourcement, constitue un élément phare du patrimoine de la MRC dont la localisation, l'architecture et la vocation en font un emblème exceptionnel pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'abbaye, depuis plusieurs années, est l'emblème de la région des Cantons-de-l'Est au niveau touristique et le cœur même du logo de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE l'abbaye a su, à travers le temps, conserver sa vocation première, tout en attirant plus de 200 000 touristes annuellement et en développant des produits agroalimentaires de son terroir de haute renommée;

CONSIDÉRANT QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, qui fait partie des éléments patrimoniaux parmi les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entend mener d'importants travaux de réfection à divers bâtiments dont certains datent de plus de 75 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge indispensable la réalisation des travaux projetés par l'abbaye afin de conserver ce joyau architectural et patrimonial que constitue l'ensemble des bâtiments sur le site, et a donc adopté une résolution appuyant les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin de réaliser les travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac;

2016-09-223

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la résolution adoptée par la MRC de Memphrémagog et appuie donc les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin de réaliser les travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

ADOPTÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Patinage libre gratuit 2016 - 2017

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité d'Ogden à la saison 2016 - 2017 de patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à 1,200 \$ pour 60 heures;

2016-09-224
Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden souhaite offrir à ses citoyens des périodes de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,200 \$ à cette activité.

QUE cette dépense soit prévue au budget 2017 et soit déboursée à la ville de Stanstead en janvier 2017.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JwA</i>	<i>je</i>

11.2 Demande d'aide financière du Comité du Patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité du patrimoine d'Ogden a maintenant commencé son travail de recherche sur les bâtiments patrimoniaux qui existent à Ogden et demande une aide financière afin de lui assister à couvrir les dépenses associées à ces recherches;

2016-09-225
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden accorde au comité du patrimoine d'Ogden de l'aide financière au montant de 800\$ pour l'année 2016, et lui propose de faire une autre demande d'aide financière cet automne pour une contribution pour l'année 2017.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Nomination du représentant pour Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'Ambulance Stanstead a tenu sa réunion annuelle le 24 août 2016 et que le siège détenu par M. Jean R. Roy qui est nommé par la municipalité d'Ogden devient vacant en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden doit nommer un directeur pour combler ce poste qui a un mandat de deux (2) ans;

2016-09-226
**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme monsieur Jean R. Roy comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead.

ADOPTÉE

12.2 Achat d'un nouveau EpiPen

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter un nouveau EpiPen pour le bureau municipal car celui présentement au bureau expire en septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un nouveau EpiPen est d'environ 100.00\$, taxes en sus;

2016-09-227
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouveau EpiPen pour un montant maximal de 150.00\$.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2016.13 modifiant le Règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Robert Lebrun à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement en y ajoutant l'article 5.8 concernant l'activité de financement;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
<i>MS</i>	<i>SG</i>

2016-09-228

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité**

QUE le règlement n° 2016.13 intitulé « Règlement n° 2016.13 modifiant le Règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement n° 2016.14 modifiant le Règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement en y ajoutant l'article 5.7 concernant l'activité de financement;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2016-09-229

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité**

QUE le règlement n° 2016.14 intitulé « Règlement n° 2016.14 modifiant le Règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne que MCI a tenu une activité en kayak guidé par les chercheurs qui étudient la qualité de l'eau dans la Baie Fitch. Il mentionne aussi que le samedi 5 novembre est la journée prévue pour la plantation des jonquilles à Ogdén et que des bénévoles sont recherchés pour planter les 1,000 jonquilles aux endroits où les pommeliers ont été plantés au printemps. M. Sudlow annonce aussi que la municipalité a reçu plusieurs applications pour l'emploi d'inspecteur en bâtiment et en environnement et les candidats seront contactés bientôt.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow annonce que le contrat a été signé pour l'acquisition du terrain pour le nouveau poste de la SQ qui sera situé près de l'autoroute à Magog. Il mentionne que l'adoption de la version originale de la politique de la MRC pour le contrôle des espèces envahissantes a été retardée, et les municipalités proposeront des changements à la version originale. Une rencontre des huit (8) maires du côté est de la MRC a eu lieu le 23 août, concernant la formation possible d'une régie pour la protection incendie. Cela impliquerait une réduction de coûts pour Ogdén. Tous les maires présents ont exprimé leur intérêt dans la formation d'une régie et espèrent que cela se produise avant les élections de novembre 2017.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande si le Quatre-Feuilles d'Ogden va informer les gens sur la Tourbière de Marlington et la possibilité de visites guidées. La réponse donnée est oui, mais seulement après que la Municipalité aie repris le bail avec la Société pour la conservation de la nature.



OGDEN

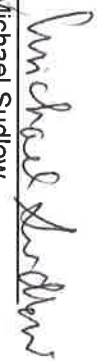
PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>VC</i>

2016-09-230

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 40 minutes.


Michael Sudlow
Maire


Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière